Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260723-DEL20250723080-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2026

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quinze**, suite de la convocation faite le **16 juillet 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, GUILLEMOT Marianne, LE TROUHER Erwan, LEGRAND Benoît, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, CHESNAY Cédric ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie, LE BADEZET Cédrick et CLÉQUIN Cindy (20H39).

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 80 – 23 07 2026

TARIF PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Madame la maire présente à l'assemblée les augmentations de tarifs de la société Compass/Medirest, prestataire du portage de repas à domicile, à compter du 1er septembre 2026.
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant que les augmentations de dépenses de réalisation et livraison des repas par la Société Compass/Médirest,
Considérant que les augmentations de tarifs des carburants et des produits alimentaires depuis le début de l'année 2026,
Considérant la délibération n° 49 du 24/07/2025, maintenant le tarif pour les bénéficiaires à 7,50€ ;
Madame la maire présente le bilan de janvier à mai 2026 du service portage de repas, constatant un déficit de 883.91€. Madame la maire demande une augmentation de prix pour les bénéficiaires à 8 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'augmenter le prix du repas à 8,50€ à partir du 1er septembre 2026.**
- **Autorise** la maire à signer tout document nécessaire à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches afférentes

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

MAIRIE DE GUERN * 56-MORBIHAN *

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne